

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 30 septembre 2025  
N°DC-2025-52

Conseillers en exercice : 19	Présents : 17	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

**Objet : Adhésion au Programme européen Lait et Fruits à l'école porté par FranceAgriMer**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi 26 septembre deux mille vingt-cinq.

**PRESENTS** : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Laurence MORVAN, M. Gilles DRÉANO, M. Daniel DURAND, M. Christian BARBIER, Mme Sylvaine LE GALLO, Mme Marie-Laure GAIN, M. Franck JOSSO, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Carole MIANNAY, Mme Sandrine OLLIC, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC

**ABSENTS EXCUSES** :

**POUVOIRS** : M. Sébastien CHENAIS donne pouvoir à M. Sébastien BOURDAIS et Mme Marie-Bernard BROUDIC donne pouvoir à M. Christian BARBIER

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Laure GAIN

Vu la loi n°2018-938 du 10 octobre 2018 dite EGalim qui pour objectif de lutter contre le gaspillage alimentaire, l'introduction de produits locaux et de qualité, une meilleure information des consommateurs et l'augmentation de l'offre de menus végétariens ;

Considérant l'intérêt du programme européen « Lait et fruits à l'école » de FranceAgriMer qui soutient la distribution de fruits et légumes frais et/ou de lait et de produits laitiers sous Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) ; produit bio, AOP, IGP et Label Rouge, à destination des élèves de maternelle, primaire et secondaire dans les établissements scolaires publics ou privés sous contrat ;

Considérant les objectifs du programme qui sont de promouvoir des comportements alimentaires plus sains auprès des élèves et d'enrichir leurs connaissances sur les filières et les produits agricoles et agroalimentaires en particulier ;

Considérant qu'une demande d'agrément doit être déposée pour l'année scolaire 2025/2026 ;

Considérant que cet agrément ouvre droit à des subventions qui sont estimées à 500 € par trimestre environ (soit 1 500 € par an modulables en fonction de la configuration des menus) ;

En conséquence, il est proposé au conseil municipal, d'adhérer au Programme Lait et Fruits à l'école pour l'année 2025-2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **VALIDE** la demande d'agrément pour l'année scolaire 2025/2026.
- **APPROUVE** le renouvellement de cet agrément annuellement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer les demandes de subvention afférentes au Programme européen « Lait et Fruits à l'école ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

